

OpenBudgets

Présentation de l'application

Aperçu de la présentation

- Cadre légal et finalités
- Données publiées
- Application web
- Roadmap

Cadre légal et finalités

- Décret et ordonnance conjoints du 16/05/2019 (DOC)
 - COCOF → décret
 - COCOM → ordonnance
 - RBC → ordonnance
- Publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises → publicité budgétaire
- Scope large
 - Admin régionales
 - Admin cocof
 - Admin cocom
 - Admin de l'agglo
 - Communes + CPAS + ASBL dites communales

Cadre légal et finalités

Art. 3. Le présent décret et ordonnance conjoints s'applique :

1° aux autorités administratives dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale, dénommées ci-après " autorités administratives régionales ". Pour l'application du présent décret et ordonnance conjoints, les organes consultatifs régionaux en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire sont assimilés à des autorités administratives régionales ;

2° aux autorités administratives qui exercent les compétences dévolues à l'Agglomération bruxelloise.

Pour l'application du présent décret et ordonnance conjoints, ces autorités administratives sont assimilées à des " autorités administratives régionales " ;

3° à toute personne physique ou morale :

a) qui exerce des fonctions administratives publiques, y compris des tâches, activités ou services spécifiques en rapport avec l'environnement ou l'aménagement du territoire ;

b) ayant des responsabilités ou des fonctions publiques, ou fournissant des services publics, en rapport avec l'environnement ou l'aménagement du territoire sous le contrôle d'un organe ou d'une personne visée au point 1° ou 3°, a).

Pour l'application du présent décret et ordonnance conjoints, ces personnes physiques ou morales sont assimilées à des " autorités administratives régionales " ;

4° aux autorités administratives communales, en ce compris les organes consultatifs communaux en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire ;

5° aux intercommunales régionales et interrégionales soumises à la tutelle administrative de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'à leurs filiales, aux ASBL communales et pluricommunales et aux régies communales autonomes, visées par l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale.

Pour l'application du présent décret et ordonnance conjoints, les intercommunales et leurs filiales, les ASBL communales et pluricommunales, et les régies communales autonomes sont assimilées aux " autorités administratives communales " ;

6° aux autorités administratives dépendant de la Commission communautaire commune ;

7° aux centres publics d'action sociale ;

8° aux associations visées au Chapitre XII et XIIbis de la loi du 8 juillet 1976, organique des centres publics d'action sociale ;

9° aux autorités administratives dépendant de la Commission communautaire française.

Le présent décret et ordonnance conjoints s'applique également aux autorités administratives autres que celles visées à l'alinéa 1er, mais seulement dans la mesure où elle prohibe ou restreint la publicité de documents administratifs pour des motifs relevant de la compétence de la Commission communautaire commune, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française.

Cadre légal et finalités

Art. 6. § 1er. Les autorités administratives disposent d'un site internet qui comprend, parmi les éléments de la page d'accueil, une rubrique " transparence " aisément identifiable.

Cette rubrique contient au minimum :

~~1° un document décrivant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité administrative ;~~

2° un inventaire des subventions accordées dans le courant de l'année précédente, mentionnant le bénéficiaire, l'objet de la subvention et son montant ;

3° un inventaire des études réalisées pour le compte de l'autorité administrative dans le courant de l'année précédente, pour autant qu'elles aient été réalisées par un partenaire externe. L'inventaire mentionne, pour chaque étude, l'identité de son auteur, c'est-à-dire le nom de la personne morale ou physique à qui l'étude a été confiée, ainsi que son coût ;

4° un inventaire des marchés publics conclus dans le courant de l'année précédente, comprenant la mention de l'adjudicataire et le montant engagé ;

- Administrations tenues de publier les engagements de MP sur leur site web
- Administrations tenues de publier les subventions octroyées sur leur site web

Données publiées

- Administrations tenues de publier les engagements de MP sur leur site web
- Administrations tenues de publier les subventions octroyées sur leur site web
- Certaines administrations publient un inventaire des engagements/liquidations des MP sur datastore
- Certaines administrations publient un inventaire des liquidations des MP sur datastore
- Data model commun depuis 2019


Données publiées

datastore.brussels/web/search?keyword=inventaire%20marchés%20publics

SINT-JOOST

Marchés publics


Marchés publics passés par l'administration communale de Molenbeek-saint-Jean



dataset administration communale Finances publiques inventaire marchés publics inventaire subventions marchés publics Economie

Subsides


Subsides octroyés par l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean



dataset Administration budget Culture Finances publiques inventaire marchés publics inventaire subventions jeunesse
organisation de la société civile secteur public subsidies Economie


Inventaires de marchés publics et de subventions

Inventaires de marchés publics et de subventions pour dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 14 janvier 2021.

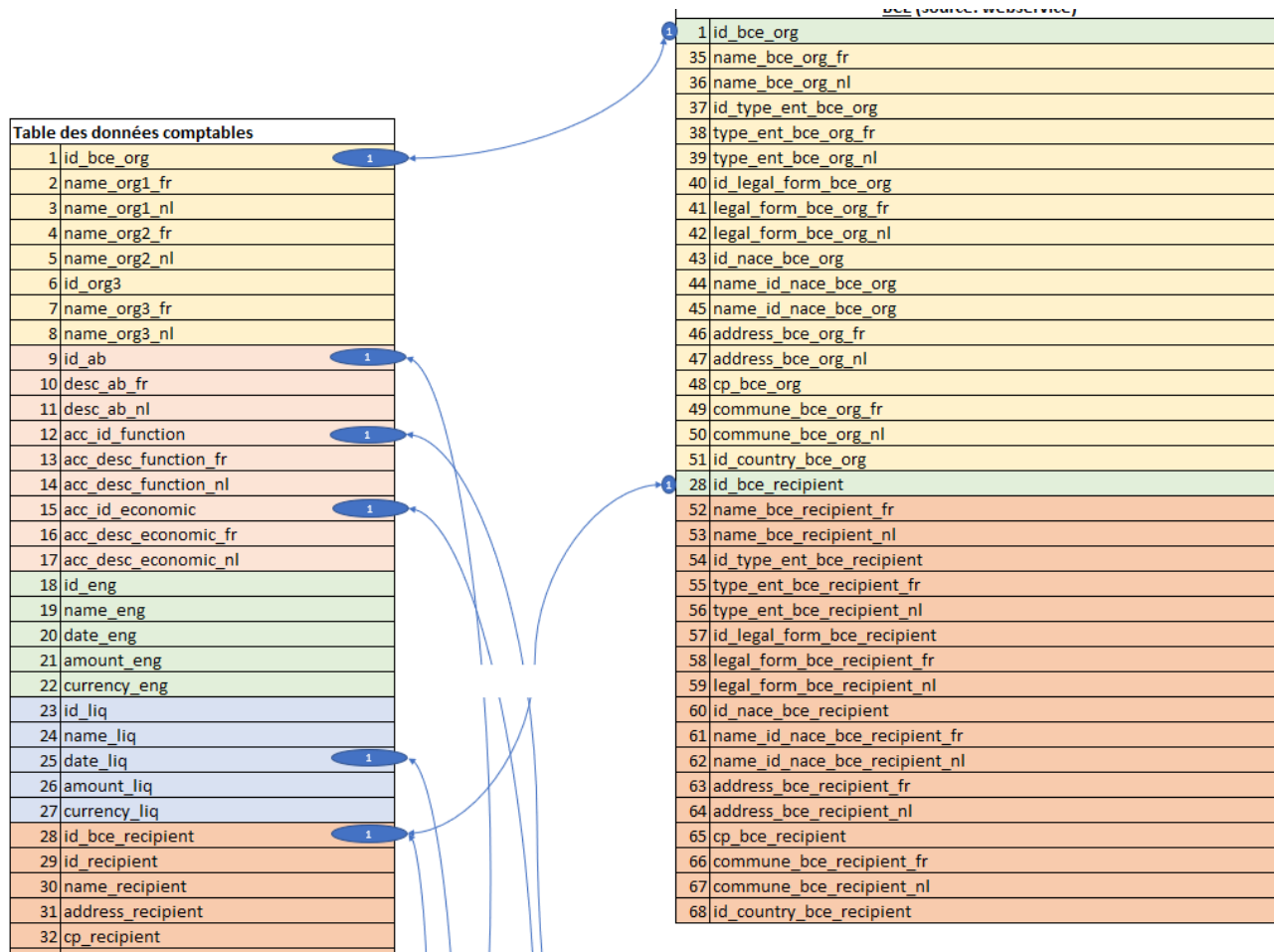


dataset inventaire marchés publics inventaire subventions Economie

Inventaires des marchés publics 2020



Données publiées



Données publiées

- Données sur datastore
 - Certaines administrations visées par la DOC (SPRB, COCOM, STIB, quelques communes, ...)
 - Fichiers excels uploadés dans datastore
 - Fichiers excels suivent modèle documenté (pas d'UML ou de vocabulaire)
 - Classification des dépenses en fonction de leur allocation de base et de leur code économique
 - Concepts compris non-définis

Application web

Aperçu de tous les marchés publics dans la région de Bruxelles-Capitale

Télécharger tous les marchés publics et subventions en CSV

Le tableau regroupe toutes les données de paiements des marchés publics opérés par les institutions publiques bruxelloises depuis 2018 et disponibles sur datastore.brussels. Vous avez la possibilité de rechercher par mot-clé ou via les filtres (nom de l'organisation ou numéro BCE, l'année souhaitée, la forme juridique du bénéficiaire). Les montants repris dans le tableau sont en euros.

En cliquant sur le numéro BCE du bénéficiaire, vous serez guidé vers la page de référence de l'entreprise sur le site de la banque carrefour des entreprises. Les numéros de TVA étrangers ne sont pas repris dans le tableau mais bien repris dans les visualisations.

Le mode d'emploi du tableau est disponible dans le guide d'utilisation de la plateforme.

En cas de recherche de termes composés, écrivez-les entre guillemets (ex. : "Services du Gouvernement de la Région bruxelloise").

📄KQL🔄 Refresh

🔍 Nom de l'organisation BCE.keyword: Bruxelles - Prévention & Sécurité x + Add filter

Filtres

Nom de l'organisation publique

Bruxelles - Prévention & Sécurité x ✕ ▼

- Actiris
- Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entr...
- AGENCE DU STATIONNEMENT DE LA REGION DE BR...
- Brussels Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij - ...
- Bruxelles - Propreté, Agence régionale pour la propr...
- Bruxelles Gaz Electricité
- Bureau bruxellois de la planification (Perspective Bru...

Code postal du bénéficiaire

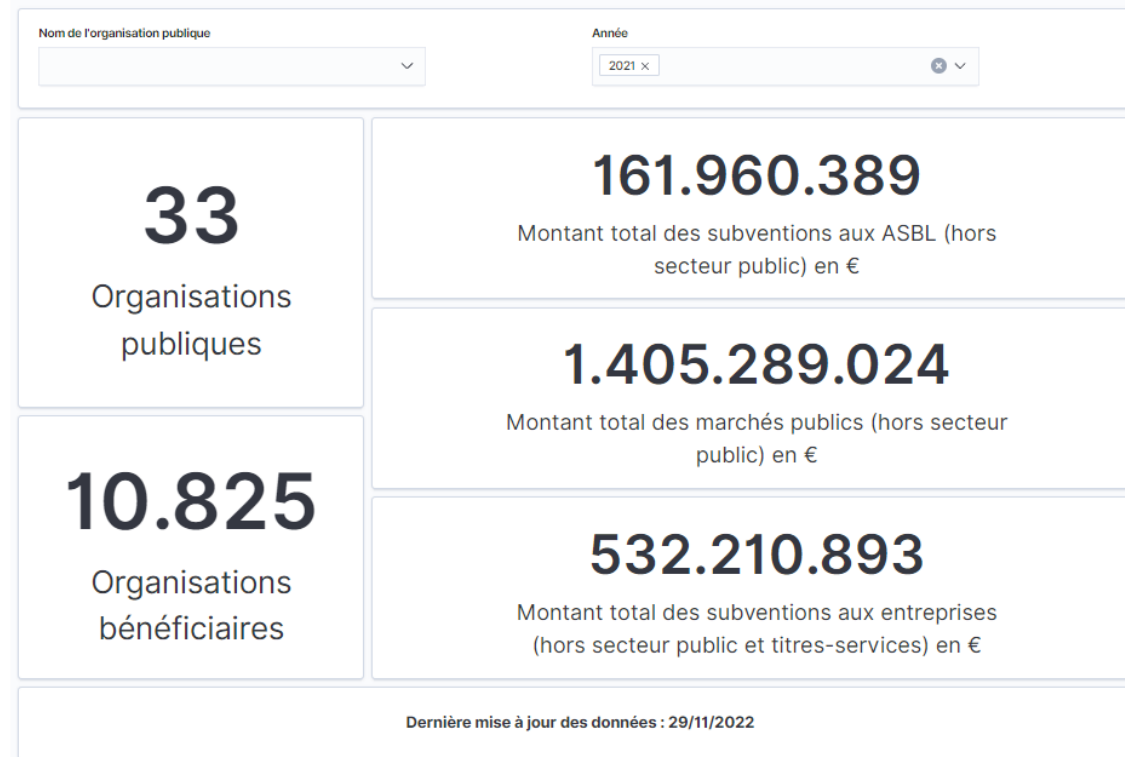
Nom organisation publique	Allocation de base	Année	Code BCE bénéficiaire	Nom bénéficiaire	Montant payé (€)
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2018	433943950	Bâtiments et Ponts Construction	3.335.673
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2018	437709827	ELECTROTECHNIQUE ET MECANIQUE PUTMAN FRERES	2.406.520
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2018	427983202	VMA DRUART	1.454.470
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2018	476859423	ARCHITECTENBUREAU M.& J-M. JASPERS - J. EYERS & PARTNERS	50.013
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2020	449118908	D - FI	1.232.584
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2020	437709827	ELECTROTECHNIQUE ET MECANIQUE PUTMAN FRERES	955.476
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2020	401757568	Delbart	932.676
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2020	425702910	FABRICOM	693.548
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2020	847220467	IRISnet	625.397
Bruxelles - Prévention & Sécurité	Investissements d'aménagement et d'installation divers	2020	400071649	Beddeleem	588.696

1 2 3 4 5 ... 42 »

Application web

Chiffres clés

Retrouvez les chiffres clés depuis 2018, sur base des données les plus récentes encodées dans la plateforme datastore.brussels.
Le [guide d'utilisation de la plateforme](#) vous permet également de connaître les détails des différentes catégories.



Application web

- Fichiers excels récupérés et convertis en JSON
- Lus par l'application Kibana qui génère toute sorte de viewer
- Garantit une visualisation +/- complète de certains types de dépenses (para-)publiques
- Utile pour les citoyens mais aussi les utilisateurs plus avertis
- [Openbudgets.brussels](https://openbudgets.brussels)

Roadmap

- Améliorer la valeur des données
 - Définir modèle de données utile (liquidation et engagement ainsi que les codes listes)
 - Améliorer le flux de données et créer des webservices pour les applications tierces
 - Élargir le scope des administrations publiant dans datastore
 - Lier les dépenses à des objets identifiés (articles de lois, marchés publics, ...)

Roadmap

- Achoppement
 - Liquidation absente de la base légale en ce qui concerne les MP
 - Engagement absent de la base légale en ce qui concerne les subventions
 - Scope légal réduit (dépenses de fonctionnement exclues de l'ordonnance)
 - Scope légal réduit (pièces comptables)
 - Normes de publication absentes sans accompagnement légal ou réglementaire